

Droits des personnes handicapées - Pour une communication 100 % accessible

Cécyle Jung – Fédération de Paris, section du 14^{ème}

Les personnes handicapées représentent 7,7 millions de personnes (2023). Au vu de l'engagement indéfectible du Parti communiste contre les discriminations réaffirmé avec force lors des dernières présidentielles, il est urgent de faire en sorte que toutes les personnes handicapées puissent accéder aux informations diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du parti.

Cela passe par la mise en conformité des outils numériques (sites, applications, mails, documents numériques) avec le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) qui a force réglementaire. Il convient en priorité de limiter l'usage des PDF aux documents devant être imprimés et utiliser le .doc ou le .ePub (format non modifiable) pour tous les documents internes ou externes. La communication par mail devra également s'amender des formatages HTML complexes agrégeant des images-texte. Enfin, sur les réseaux sociaux, les images-texte, les fac-similés et les photographies seront explicitées via la fonction « Alt » en même temps que les vidéos devront être sous-titrées, audiodécrites ou, à défaut, présentées par un texte permettant d'en comprendre la nature et le contenu.

Cécyle Jung, 27 mars 2026

Membre de la commission droits des personnes handicapées

Vous trouverez sur la page de la commission des droits de personnes handicapées du parti le *Livret du militantisme accessible*, ainsi que toutes les ressources utiles, en téléchargement [.doc .ePub .pdf].

[https://www.pcf.fr/commission_handicap]